DÉCRET 412.00.250826.1

accordant au Conseil d'État un crédit d'investissement de CHF 3'850'000 destiné à financer 4 nouvelles salles polyvalentes et des aménagements urgents pour l'Ecole professionnelle de Montreux à Clarens

du 25 août 2026

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'État

décrète

Art. 1

[1] Un crédit d'investissement de CHF 3'850'000 est accordé au Conseil d'État pour financer 4 nouvelles salles polyvalentes et des aménagements urgents pour l'Ecole professionnelle de Montreux à Clarens.

Art. 2

[1] Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement et amorti en 10 ans.

Art. 3

[1] Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret, qui est sujet au référendum facultatif.

[2] Il en publiera le texte et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 25 août 2026.

Le président du Grand Conseil:	Le secrétaire général du Grand Conseil:
P. Simonin	*I. Santucci*

Date de publication : 8 septembre 2026
Délai référendaire : 7 novembre 2026